**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 53/1962 (1962)

Artikel: Valais

Autor: Claret, E.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-115012

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

écoliers et une diminution de 25 unités à l'école de commerce et d'administration sur un total de 235 élèves. Dans toutes les autres écoles il y a eu augmentation: de 130 dans les écoles primaires supérieures (sur un total de 4975); de 83 dans les écoles secondaires (ginnasi) sur 2275; de 14 au lycée sur 220; de 48 à l'école normale cantonale sur un total de 368 et de 9 à l'école technique supérieure sur 120 élèves. Dans l'ensemble, on a donc une augmentation de 285 unités et une diminution de 320, soit, en conclusion, une diminution de 35 unités.

En ce qui concerne les changements de personnes, je me bornerai à signaler les suivants. M. Carlo Speziali a quitté à la fin de l'an dernier le Département de l'Instruction publique, où il était depuis 1954 en qualité de premier secrétaire pour assumer la direction de l'école normale en remplacement de M. Manlio Foglia, nommé président de la commission cantonale pour la protection des beautés naturelles et du paysage. La place de M. Speziali au Département est actuellement occupée par M. Carlito

Ferrari.

A. U. TARABORI

# VALAIS

L'année 1961 marque un jalon important dans l'histoire pédagogique du Valais. A l'instar d'autres cantons suisses, et en s'inspirant un peu des expériences faites ailleurs, toute l'armature scolaire de ce canton fut repensée dans les comités, discutée dans les associations, commentée dans la presse. De l'avant-projet au projet de loi, que de séances, de rapports, de retouches! Rarement l'élaboration d'un texte légal aura été aussi minutieuse, depuis l'ébauche primitive sortie des services du Département jusqu'à son acheminement au Grand Conseil.

Il est prématuré de décrire les innovations de cette loi scolaire avant le verdict du souverain, lequel aura probablement été donné quand paraîtront ces lignes. Disons que les principaux objectifs, figurant dans

le texte ou en découlant, sont les suivants:

une cohésion plus réelle entre les différents secteurs de l'enseignement,
la prolongation de la scolarité à 8 mois, avec un mois supplémentaire laissé à l'initiative des communes,

- la création de classes de développement et de promotion,

- la réorganisation de l'inspectorat primaire,

- le traitement annuel pour le personnel enseignant,

- la gratuité de l'enseignement secondaire,

- l'institution de bourses et de prêts d'honneur, etc.

En bref, la nouvelle loi scolaire rend possibles les études secondaires et supérieures à tous candidats et candidates capables, quel que soit leur milieu social.

Si la loi passe — et c'est le bon sens même — le Valais aura réalisé pour son enseignement une révolution semblable à celle qu'il a réalisée dans le secteur économique.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les trois collèges cantonaux ont été fréquentés par 1750 élèves, chiffre chaque année en progression. Agrandi il y a une dizaine d'années, le collège de Brigue a mis au concours de nouvelles constructions; il s'est donné un nouveau recteur en la personne du Dr Albert Carlen, depuis plus de 20 ans professeur de littérature allemande dans cet établissement. St-Maurice de son côté n'a pas hésité à supprimer une rue pour construire son nouveau collège, moderne et spacieux à souhait, prévu, dit-on pour un millier d'élèves.

A son tour l'Ecole normale bilingue de Sion a inauguré ses nouvelles constructions; elle est, au dire de tous les visiteurs, une des plus belles écoles normales de Suisse. On y a porté le cycle des études à 5 ans, avec, au préalable, deux années d'école secondaire obligatoire. Si l'on introduit le latin comme branche facultative à l'école secondaire et que l'on continue cette discipline à l'école normale, on sera bien près de réaliser cette maturité « pédagogique » dont on parle beaucoup dans le canton, et qui serait reconnue par les Universités au même titre que les maturités de type classique, scientifique ou commercial.

Sion et Monthey, qui préparent les jeunes filles à la maturité classique,

voient aussi grandir le nombre de leurs élèves.

A l'Ecole normale des institutrices, un arrêté gouvernemental a légalisé l'existence de la section Montessori pour la formation des maîtresses enfantines. Contrairement à ce qui se fait ailleurs, cette section Montessori exige une année supplémentaire d'études, mais le traitement des maîtresses montessoriennes est égal à celui des institutrices primaires, bien que l'enseignement ne soit que de quatre heures par jour.

Les trois écoles normales du canton ont recruté durant l'année 1961 cent trente-quatre candidats et candidates, alors que le nombre des brevetés sortants était de soixante-quatorze. On espère ainsi mettre un terme à la pénurie du personnel enseignant, presque aussi aiguë que

dans d'autres cantons.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

On sait que les six mois de scolarité annuelle, minimum légal exigé jusqu'ici, sont en voie de disparition. La nouvelle loi scolaire prévoit 37 semaines au minimum pour tout le canton, les communes ayant la faculté d'aller jusqu'à 42 semaines et davantage pour que les maîtres reçoivent un traitement « annuel ». En prévision de cette obligation, les communes augmentent peu à peu leur temps de scolarité. En 1961, 32 d'entre elles ont prolongé l'école de quelques semaines: ainsi, il n'y aura pas de révolution trop brutale quand l'obligation légale deviendra effective.

L'école valaisanne n'est pas en mauvaise santé. Le personnel enseignant montre un intérêt soutenu pour tout ce qui peut améliorer sa formation et le Département consacre une somme de Fr. 70 000.— par an pour l'organisation de « Semaines de Perfectionnement ». Il y en a régulièrement deux par an, parfois trois, dirigées par des maîtres compétents, quelles que soient leur origine et leur confession. L'an dernier, ces stages

coïncidaient avec le 70<sup>e</sup> Cours Normal suisse, lequel réunit le chiffre record de 1352 participants, parmi lesquels 473 maîtres et maîtresses du Valais.

D'autre part, les divers Cours fédéraux pour maîtresses ménagères

ont été fréquentés par 72 Valaisannes.

Il y aurait lieu de mentionner encore les Conférences, visites d'usines, journées ou demi-journées de travaux en commun organisées soit par les Associations du Personnel, soit par l'Office de l'Enseignement.

La méthode belge des « Nombres en couleurs » pour l'enseignement du calcul continue à progresser et à intéresser la Suisse romande et alémanique. Il est remarquable que le Valais s'en soit fait le promoteur, grâce au pionnier qu'est M. Biollaz, maître d'application à l'école normale de Sion. Au Cours Normal suisse de 1961 — et pour la première fois dans l'histoire de la Société Suisse d'Ecole Active et de Réforme scolaire — on a donné un cours Cuisenaire (Nombres en couleurs) qu'il a fallu répéter cinq fois de suite pour 175 participants.

L'enseignement de la gymnastique accuse aussi de réjouissants progrès. Le personnel enseignant s'inscrit nombreux aux cours fédéraux et régionaux. Cinq nouveaux maîtres valaisans ont obtenu cette année leur diplôme d'instructeur fédéral de ski. Aux examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité, le 70 % des élèves ont réussi les six épreuves imposées, ce qui classe le Valais au 12e rang des cantons suisses, alors qu'il occupa

longtemps un des derniers rangs du classement.

# CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Dans le domaine des constructions scolaires, le Valais peut être fier de ses dernières réalisations. Après les nouvelles constructions de St-Maurice, de l'Ecole Normale et de l'Ecole secondaire régionale de Sion, inaugurées en cours d'année, il faut mentionner l'ouverture de sept nouvelles salles de gymnastique. Quarante-six communes ont reçu des subsides pour constructions, rénovations ou agrandissements. Ce sont les communes de plaine qui éprouvent davantage le besoin d'agrandir leurs locaux scolaires, autant par suite de migrations intérieures que par suite de l'afflux d'enfants d'ouvriers étrangers.

Au budget des constructions, c'est la nouvelle Ecole professionnelle valaisanne qui absorbe les plus grosses sommes. Au centre de Sion, le gros œuvre est terminé; les centres de Viège et de Brigue sont en chantier; l'ensemble de ces trois centres professionnels dépasse onze millions de francs. C'est assez dire l'effort du Valais pour un équipement scolaire

moderne et rationnel.

E. CLARET.